

Demande de subvention de l'association GADJÉ

Rapporteur : M. Patrick BONTEMPS, Vice-Président

AVIS			
Commission n°8		Bureau	
séance du 15/04/04	favorable	séance du 11/06/04	favorable

Inscription budgétaire	
BP 2004 Imputation : 6574	Montant : 1 500 €

Présentation de l'association :

L'association GADJÉ est une association régionale agréée par la DDAS au titre de « Centre Social Eclaté ». L'antenne Gadje du Doubs, localisée à Beure, est composée d'un agent de médiation et d'une assistante sociale. L'intervention de Gadje peut-être considérée comme complémentaire à celle du CCAS de Besançon dans tous les domaines concernant la population des gens du voyage.

⇒ Principales activités : accès aux soins, médiation entre les voyageurs et les non-voyageurs, soutien aux démarches administratives et accès aux droits, domiciliation, montage et au suivi de micros entreprises, lutte contre l'illettrisme, service instructeur RMI depuis 1998, suivi d'insertion.

Budget prévisionnel 2004 :

Subvention DDASS	16 000 €
Subvention Département	15 245 €
Subvention CAGB	1 500 €
Subvention CAPM	5 000 €
Subvention DDTEFP ¹	10 000 €
Subvention Ville de Pontarlier	400 €
CNASEA	17 325 €
FONGEP ²	7 320 €
Total	81 290 €

Observation :

- L'association GADJÉ n'a jamais bénéficié de subvention de la CAGB.

Proposition de mise en place d'un partenariat :

Il est envisagé d'attribuer une subvention à GADJÉ afin de pouvoir solliciter leur intervention pour des actions de médiation entre les gens du voyage (missions et groupes plus restreints) et les communes de la CAGB. Les crédits nécessaires pourraient être prélevés sur la ligne budgétaire « aire des gens du voyage ».

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association GADJÉ.

Pour extrait conforme,

Le Président

¹ DDTEFP : Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

² FONGEP : Fonds de coopération pour la jeunesse et l'Education Populaire